



Info Express

Mars Avril 2020

Le bulletin d'information de Burnhaupt-le-Bas

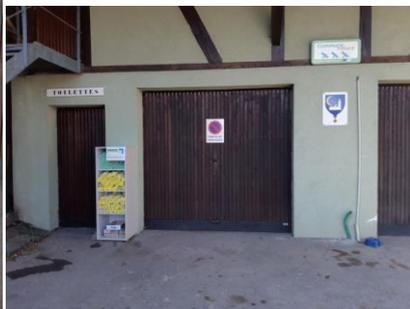
LES SACS POUBELLES ET DE TRI

Les sacs sont disponibles dans la cour du service technique, en libre service, maxi 2 rouleaux SVP. Ne venez plus chercher de sacs en mairie.

LES ATTESTATIONS DEROGATOIRES

Tout comme les sacs poubelle, nous en mettons à la disposition des Burnhauptois n'ayant pas d'imprimante dans un petit meuble situé dans la cour du service technique. Ne prendre que le strict nécessaire, le paquet sera régulièrement complété, pensez à vos concitoyens.

Nous joignons à cette édition spéciale de notre info express deux attestations de sortie dérogatoire, à compléter absolument avant de sortir (avec l'heure de sortie) et à avoir sur soi avec une pièce d'identité.



PROPRETE CANINE :

Pour rappel, même en période de confinement, les maîtres responsables sont priés de ramasser les crottes de leur chien. Les canisacs (à jeter dans les poubelles grises) sont toujours à votre disposition.

LA MAISON DES ADOLESCENTS DU HAUT-RHIN (MDA) :

Voici les modalités de prise en charge à distance par la MDA68 fermée actuellement : l'équipe est en télétravail et propose aux jeunes et à leur famille des rendez-vous par téléphone ou visioconférence.

Pour toute orientation d'un adolescent ou autres questions, vous pouvez les contacter par mail à l'adresse suivante : permanence.covid19@mda68.fr.

POUR RECEVOIR DES INFORMATIONS QUAND VOUS N'AVEZ PAS D'ORDINATEUR

En cette période difficile il est important que chacun puisse recevoir des informations. Tout le monde n'a pas accès aux réseaux sociaux. A la mairie, il nous est possible d'envoyer des alertes par le biais de notre réseau **VOISINS VIGILANTS ET SOLIDAIRES** si vous avez un téléphone portable. C'est gratuit. La démarche à faire :

1) La personne a un accès internet :

Elle va sur le site : <https://www.voisinsvigilants.org/> pour s'inscrire en rentrant son adresse postale et son adresse mail ; elle suit les instructions et remplit un court formulaire.

2) La personne n'a pas internet mais possède un téléphone portable :

Un "aidant" peut faire l'inscription pour cette personne avec une adresse mail "bidon". Du moment que l'adresse postale et les coordonnées (nom, prénom, numéro de téléphone) sont correctes, cela fonctionnera.

En cas de problème pour l'inscription, joindre le N° support utilisateurs au : 06.65.60.39.80

BESOIN DE PARLER ?

Le prêtre Joseph GOEPFERT est confiné au Presbytère de Burnhaupt-le-Haut mais il se tient à la disposition, par téléphone (au 03.89.48.71.01) de tous ceux qui voudraient échanger avec lui.

La Croix Rouge a mis en place un service de conciergerie solidaire. Il s'agit d'un numéro d'écoute pour les personnes isolées, ayant besoin de parler, d'avoir un contact social, d'être rassurées. Le numéro de la conciergerie est le : 09.70.28.30.00 Vous trouverez plus d'informations sur le site internet de la Croix Rouge : <https://www.croix-rouge.fr>

Information sur la continuité de service du réseau APA

L'APA continue d'accompagner les personnes les plus fragiles, en respectant les consignes sanitaires, dans la mesure de ses possibilités et des protections individuelles à disposition, conditions indispensables pour assurer la sécurité de tous. Les nouvelles demandes doivent être faites au 03 89 32 78 78 ou par mail à : info@apa.asso.



**Communiqué de presse de la Préfecture du Haut-Rhin du 27 mars :
ATTENTION AUX ARNAQUES**



Profitant de la situation sanitaire actuelle, des personnes ou sociétés malintentionnées multiplient les arnaques. Aussi, le préfet du Haut-Rhin rappelle que :

1) Les dépistages du Coronavirus sont uniquement effectués par les autorités et services sanitaires pour confirmer un diagnostic. Toute société ou individu vous proposant un dépistage n'est pas compétent en la matière.

Il n'existe pas à ce jour de vaccin, d'aliments, de purificateurs d'air, de lampes, de compléments alimentaires ni d'huiles essentielles qui protègent ni ne permettent de guérir du coronavirus. Dès lors toute présentation de produits (alimentaires ou non) affirmant protéger ou guérir du coronavirus relève de la pratique commerciale trompeuse.

2) Des sites internet frauduleux cherchent à vendre des médicaments prétextant une efficacité contre le virus ou des médicaments destinés au traitement d'autres maladies (VIH, paludisme, etc.) qui font l'objet de recherches dans le cadre de la lutte contre le virus. La vente de ces derniers n'est possible que sur prescription médicale et en pharmacie. Acquérir ces médicaments en ligne est illégal et peut vous exposer à des risques graves pour votre santé (effets indésirables voire faux médicaments).

3) La vente sur internet de paracétamol a été suspendue. Les annonces sur internet proposant ce médicament sont donc frauduleuses.

4) Les attestations de déplacement sont faites soit sur l'honneur, soit par l'employeur et sont gratuites. Seules les attestations officielles imprimées ou recopiées sur papier libre sont valables. Faites attention aux sites proposant d'éditer une version numérique de cette attestation : vous êtes susceptibles de fournir des données personnelles particulièrement sensibles. Pour télécharger une attestation, utilisez le site de la préfecture : www.haut-rhin.gouv.fr

5) L'amende de 135 euros pour non-respect des mesures de confinement n'est jamais à payer sur place. Elle est envoyée par voie postale.

6) La décontamination des logements privés n'est pas prévue à ce jour par les services de l'État. Les personnes prétextant une décontamination obligatoire n'y sont pas habilitées et cherchent à s'introduire à votre domicile frauduleusement.

7) Certains individus exercent, de manière illégale, l'activité d'intermédiaire en financement participatif en profitant de l'élan de solidarité d'aide aux personnels soignants organisé par des plateformes d'appel aux dons ou des cagnottes. Assurez-vous de l'identité du professionnel et de la destination de vos dons avant d'effectuer un transfert d'argent.

Le préfet du Haut-Rhin appelle à la plus grande vigilance et à redoubler de prudence quand il s'agit de passer des commandes sur Internet.

Votre Maire, Alain GRIENEISEN



Mairie de Burnhaupt-le-Bas

25 rue Principale - 68520 BURNHAUPT-LE-BAS

<http://burnhaupt.free.fr>

Tél. 03 89 48 70 61 FAX. 03 89 48 99 78

Horaires d'ouverture :

Lundi, de 10h à 12h et de 14h à 19h

Mercredi et vendredi, de 10h à 12h et de 14h à 18h.

Jeudi, de 14h à 19h

Fermé le mardi, toute la journée et le jeudi matin